

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 21 DEC. 2018



ID : 031-213105612-20181221-D2018_124-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-huit et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME CLAUDE RIERA

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT),

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Madame VALERIE QUONIAM-DOUREL a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/124

Objet : Convention d'Objectifs et de Moyens 2019 avec l'association Plaisir de Lire – Intégration du partenariat avec la Médiathèque Départementale de prêt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention avec le Conseil Départemental de la Haute Garonne relative au prêt et à la formation, adoptée par délibération du 4 juillet 2018, qui prévoit de faciliter l'accès des bibliothèques des communes de plus de 10 000 habitants à la Médiathèque Départementale de Prêt.

Depuis l'adoption de cette délibération, le Conseil Départemental a apporté un certain nombre de précisions relatives à ce dispositif qu'il convient d'intégrer au partenariat entre la Commune et la Bibliothèque Plaisir de Lire.

La disposition majeure se traduit par l'engagement de la Présidente de l'association relative aux ouvrages de la Bibliothèque. Madame la Présidente proposera lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association Plaisir de Lire une modification statutaire indiquant qu'en cas de dissolution de l'association et ce quelle que soit la forme de l'interruption de l'activité, l'intégralité de la collection sera cédée gracieusement à la Ville de L'Union.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'en vertu de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, une convention d'objectifs et de moyens est obligatoire pour tout financement public annuel supérieur à 23 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2019 la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Plaisir de Lire, dans la mesure où l'actuelle convention prendra fin le 31 décembre 2018.

La subvention correspondante à cette convention sera proposée au Conseil Municipal à l'occasion des séances des mois de janvier et d'avril 2019.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'annuler la délibération D2018-72 portant sur l'adoption de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2018 avec l'association Plaisir de Lire,
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association Plaisir de Lire,
- De l'autoriser à signer ladite convention d'objectifs et de moyens 2019

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'annuler la délibération D2018-72 portant sur l'adoption de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens 2018 avec l'association Plaisir de Lire,
- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2019 avec l'association Plaisir de Lire,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens 2019.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 21 DEC. 2019

- Affiché le 21 DEC. 2019

et par délégation
L'Adjoint au Maire
Laurent ROUX

